

CHAPEAUX, CHAPEAUX
LES PLUS BEAUX
Chapeaux printemps
1000 douzaines en tout
Viennent d'être reçues chez
L. A. BERGEVIN,
Rue Notre-Dame.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

LUNDI, 12 AVRIL 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LE LOUP BLANC

(Suite.)

—Alors, il deviendra pour moi incontestable que Satan le protégé, et, ma foi, que Dieu ait l'âme du capitaine!
—Amen, répondit maître Alain.
On entendit des pas dans l'antichambre.
Les deux valets se levèrent et clouèrent leurs regards à la porte.
—Quelle chose me dit que c'est le capitaine, murmura Lapière.
—Moi, je parierais que c'est le Vaunoy, riposta le majordome.
—Et bien! parions!
—Un œu pour le capitaine!
—Un œu pour Vaunoy!

XXVIII

CHEZ LES LOUPS.

A l'heure où Pelo Rouan faisait à Jude le récit que nous avons rapporté plus haut, un homme, enveloppé dans son manteau, descendit avec précaution la rampe du ravin de la Fosse-aux-Loups. Il jetait furtivement autour de lui des regards d'inquiétude et semblait avoir la conscience d'un danger.

Néanmoins, il avançait toujours. Lorsqu'il parvint au fond du ravin, devant le chêne creux où Nicolas Tremil avait enfoui jadis son coffret de fer, il s'arrêta pour reprendre haleine.

—Ne m'auraient-ils donc pas aperçu? murmura-t-il, pendant que ses dents claquaient de frayeur.

Sa vue était troublée probablement par la fièvre qui faisait trembler chacun de ses membres sous son manteau; sans cela, il n'eût point exprimé de doute, car, de plusieurs côtés, des têtes fauves, écartant les dernières branches du taillis, commençaient à se montrer.

Au moment où l'étranger allait reprendre sa route, en se dirigeant vers l'emplacement de la loge de Mathieu Blanc, trois ou quatre hommes, masqués de fourrures, bondirent hors des broussailles, tombèrent sur lui et le torssèrent en un clin d'œil.

—Qui diable avons-nous là? demanda l'un d'eux en mettant son pied sur la poitrine de l'homme au manteau.

Celui-ci, malgré son épouvante, ne parut nullement surpris de l'attaque et continua de cacher son visage.

—Mes bons amis, dit-il d'une voix qui, malgré ses efforts, n'était rien moins qu'assurée, ne me maltraitez pas. Je ne viens point ici par hasard.

—Un espion du mâtôtier! s'écrièrent en chœur les Loups; il faut le pendre!

—Saint-Dieu! mes excellents amis, ne commettez pas une énormité semblable, reprit le patient dont les dents claquaient de rechef et plus fort. Je viens vers vous dans votre intérêt.

—A d'autres!

—Sur mon salut, je ne vous mens point. Bandez-moi les yeux, pour être bien sûrs que je ne verrai rien de choses que vous avez intérêt à cacher, et introduisez-moi auprès de votre chef.

Les Loups se consultèrent.

—Il sera toujours temps de le pendre, dit l'un d'eux, robuste sabotier nommé Simon Lion.

L'avis semblait assez sage.

—Pourtant, reprit un vannier du nom de Livaudré, faudrait au moins voir sa figure.

Simon Lion arracha brusquement le manteau du rôdeur, qui pencha sur sa poitrine, un visage rond et plein, mais plus blême qu'un linceul.

Les quatre Loups reculèrent, frappés d'une commune et inexplicable surprise.

—Le maître de la Tremlays! s'écrièrent-ils en même temps.

Vaunoy, c'était bien lui, on effet, essaya de sourire, et parvint seulement à produire un convulsif éblouissement d'yeux.

—Le maître de la Tremlays on personne, mes bons amis, dit-il.

—Nous ne sommes pas tes amis murmura Livaudré d'une voix basse et menaçante. Ignorez-tu si complètement les sentiers de la forêt que tu aies pu prendre au hasard une route qui te conduisait droit à la mort?

—Allons donc! allons donc! balbutia Vaunoy, vous raillez, mon joyeux camarade; on ne tue pas ainsi un homme qui apporte une fortune avec lui.

Les Loups échangèrent un regard significatif, et Simon, d'un geste rapide, tâta les poches de Vaunoy.

—Tu mens, dit-il après examen fait, aujourd'hui, comme toujours, mais du diable si tu nous échappes cette fois!

La terreur de Vaunoy atteignait à son comble et augmentait pour lui le danger, car il perdait le sens et la parole.

Livaudré détacha une corde roulée

autour de sa ceinture et lança l'extrémité, formant nœud coulant, de manière à accrocher l'une des basses branches du chêne creux.

La corde se noua du premier coup, et se balançait tout auprès du visage Vaunoy.

On ne peut dire que celui-ci se fut engagé à la légère dans sa périlleuse entreprise. Au contraire, il en avait laborieusement calculé toutes les chances, mais il avait compté sans sa poltronnerie, et sa poltronnerie allait le tuer.

Il était parti de Tremlays dans un de ces moments de résolution désespérée où le plus lâche devient en quelque sorte le plus téméraire.

Sa haine pour Didier, ou, pour parler mieux, l'envie passionnée qu'il avait de jeter hors de sa route la vivante menace qui le tourmentait nuit et jour, lui avait caché une partie du péril, en lui montrant plus certaines qu'elles ne l'étaient les chances de réussite.

Il ne pouvait rien par lui-même contre Didier, officier du roi et son hôte officiel, et pourtant il fallait que Didier disparût. Il le fallait; c'était une question de fortune qui pouvait devenir question de vie et de mort.

Par une étrange destinée, ce jeune soldat se trouvait fatalement en contact avec Vaunoy sur tous les points à la fois. Le penchant d'Alix pour lui et son éloignement croissant pour Béchameil, qui en était une conséquence naturelle, eussent constitué seuls une cause d'inimitié bien suffisante; car, à cette époque où le parlement s'occupait journellement de recherches de noblesse, il fallait que Vaunoy conquit à tout prix l'appui de l'intendant royal.

Un mot de Béchameil pouvait lui faire sa qualité de noble homme, et par conséquent l'opulent héritage de Tremil.

Mais à part ce motif, Vaunoy en avait un autre, plus impérieux encore, et nous ne dirons pas trop en affirmant que Didier et lui ne pouvaient exister ensemble sous le ciel.

Au reste, si nous n'avons pas complètement échoué dans la peinture de son caractère, on doit penser, indépendamment même de cette explication, qu'il avait fallu à Vaunoy un bien puissant motif pour braver ainsi la vengeance des Loups, lui qui avait été leur plus actif et leur plus implacable persécuteur.

Ce motif une fois admis, restait, pour un homme véritablement résolu, à combiner un plan et à s'engager la bataille qu'avec le plein exercice de son sang-froid.

Le maître de la Tremlays était dans de tout autres conditions. En traversant la forêt, il avait subi tour à tour les influences de la frayeur la plus exagérée et du plus fol espoir.

Maintenant qu'il fallait agir sous peine de mort, il restait vaincu par l'épouvante, incapable, inerte, hébété; mort d'avance, comme ces malheureux qu'on précipite du haut d'une tour élevée et qui expirent, dit-on, avant de toucher le sol.

Simon Lion le saisit à bras-le-corps, et Livaudré fit un nœud coulant à l'extrémité de la corde; Vaunoy ne bougea pas; il se laissa passer la corde autour du cou sans faire résistance aucune.

Seulement, lorsque la hant lui blessa la gorge, il roula autour de lui de gros yeux affolés, et poussa une plainte étouffée.

—Halo! cria Livaudré.

Les pieds du malheureux Vaunoy quittèrent le sol.

Comme on voit, les pressentiments de Lapière n'étaient pas sans quelque fondement.

Mais au moment où la face du patient passait du violet au noir par l'effet de la strangulation, un cinquième personnage bondit hors des broussailles. C'était encore un Loup.

—Arrive donc! petit Yaumi, lui dirent ses camarades; viens voir la dernière grimace d'une de tes connaissances.

(A suivre).

Le discours de M. Gladstone

CLASSE QU'IL FAUT CONSIDÉRER

Dans la situation présente, il y a trois classes de la population qu'il faut considérer: 1o la classe qui cultive la terre, 2o les officiers du gouvernement en Irlande; 3o la minorité protestante.

L'orateur ne put admettre les plaintes de la minorité protestante de Ulster ou autres endroits pour commander sur des questions générales pour l'Irlande. On lui a soumis plusieurs projets de gouvernement séparé pour Ulster; l'un excluait la province de Ulster des opérations du bill actuel; un autre demandait une autonomie séparée pour Ulster, un troisième

suggérait que certains droits fussent réservés aux conseils provinciaux. Aucune de ces propositions n'a apparu au gouvernement complètement justifiée par son mérite ou par le poids de l'opinion publique. Cependant elles méritent considération et la discussion libre qui suivra l'introduction de ce bill conduira à la découverte d'un plan qui aura un appui prédominant et le gouvernement s'efforcera d'adopter le projet qui semblera donner satisfaction générale.

RÈGLEMENT DE 1782

Relativement au grand règlement de 1782, M. Gladstone dit que ce n'était pas un règlement réel. Ça été une fausse politique pour l'Angleterre d'écouter la voix pernicieuse des réclamations de suprématie. [Écoutez, écoutez.]

Le parlement irlandais s'est trouvé en face de grands désavantages; cependant une étincelle d'esprit de patriotisme a jailli et a émancipé les catholiques en Irlande tandis qu'en Angleterre ils ne jouissaient pas de cette émancipation. Lord Fitz William a été reçu les bras ouverts et lorsque, après une courte carrière, il était rappelé en Angleterre, le parlement irlandais signifia sa confiance en lui en adoptant une résolution demandant qu'il continuât à administrer le gouvernement.

Lord Fitz William a favorisé l'admission des catholiques dans le parlement irlandais et il y avait un sentiment dans ce parlement qui, s'il eut eu ses franchises coudées, eut fait des grands travaux et donné solution à tous les grands problèmes irlandais et eut exempté ce parlement d'une grande perplexité.

LA LÉGISLATURE.

L'orateur dit qu'il passe maintenant au projet de donner à l'Irlande une législature [écoutez]. Il s'est trouvé en face d'un dilemme qu'il considère bien établi. L'Irlande aura une législature pour l'administration de ses affaires, des députés irlandais et les Pairs irlandais pour les deux chambres continueront-ils à faire partie des représentants des assemblées? L'orateur croit qu'il est parfaitement clair que si l'Irlande doit avoir sa législature les pairs et les députés irlandais ne peuvent venir au parlement pour contrôler les affaires de l'Angleterre et de l'Écosse. [Applaudissements.]

Il croit que les représentants irlandais ne pourront prendre part aux affaires de l'empire. Il est donc arrivé à la conclusion que les députés et les pairs irlandais ne devront pas siéger dans le palais de Westminster. [Cris de oh! oh! et applaudissements.]

Si les députés irlandais ne siègent pas aux communes les pairs irlandais ne siégeront pas non plus dans l'autre chambre. [Écoutez, écoutez et oh! oh!]

Comment le peuple irlandais serait-il taxé s'il avait des législateurs dans les deux pays? Il croit que la Grande Bretagne n'imposera jamais sur l'Irlande des taxes sans qu'elle eut sa représentation et il ajoute: "Si nous imposons des taxes sans représentation alors nous nous trouverons en face d'une autre question qui soulèvera une grande difficulté: allons-nous sacrifier l'unité fiscale de l'empire?"

Il ne pense pas qu'en sacrifiant l'unité fiscale, on sacrifie l'unité de l'empire. Il ne veut cependant pas sacrifier l'unité fiscale de l'empire, parce que ce serait un inconvénient et un malheur publics, un grand malheur pour la Grande-Bretagne et un plus grand malheur pour l'Irlande. Il concède que sortir de ce dilemme donnerait au gouvernement impérial le pouvoir de prélever des droits de douanes et d'excise, comme s'il était immédiatement lié aux douanes. Premièrement, d'après cela, le pouvoir général de taxation sur ces droits particuliers devrait passer irrévocablement dans les mains de la législature autonome de l'Irlande.

Secondement: Que les revenus des douanes et de l'excise devront être placés au crédit du

gouvernement irlandais et employés à éteindre la dette irlandaise. Après la dette ou les dépenses payées, la balance devra être portée au crédit du trésor irlandais. Du moment que cette dette sera éteinte, les députés irlandais de la chambre des lords ne devront plus siéger à la chambre des lords anglais pas plus que les députés irlandais auront le droit de siéger à la Chambre des communes.

Néanmoins, ils auront le droit de s'adresser à la Couronne et jouiront ainsi de tous les droits dont ils jouissent maintenant. [Oh! et appl.]

Cela aurait pour effet de permettre aux députés irlandais de ne pas être obligés de se rendre à Westminster. Plusieurs raisons viennent à l'appui de cette prétention.

Quand même il serait possible aux députés irlandais de suivre les débats de Westminster, il surgirait une difficulté sérieuse par le fait qu'il existerait dans le parlement anglais deux classes de députés: une qui aurait le droit de vote sur toutes questions intéressant le pays entier, et une autre classe qui n'aurait le droit de vote que lors de la mise aux voix de questions particulières. De plus, il serait très difficile pour les députés irlandais de décider qui devra venir siéger à Westminster et qui devra demeurer à Dublin et en même temps maintenir l'unité fiscale de la nation.

RESTRICTIONS

Trois privilèges importants ne devront pas être accordés au parlement irlandais; viz: tout concernant la marine et l'armée et les rapports avec les colonies et les puissances étrangères.

De plus ce corps délibérant n'aura pas le droit de subventionner aucune secte religieuse. [Appl.]

En ce qui regarde les intérêts commerciaux et maritimes de l'Irlande, ce serait un malheur pour ce pays s'il se séparait de l'Angleterre. Le parlement irlandais n'aura non plus aucun contrôle sur l'émission des monnaies.

Le parlement devra décider de ce qui devra être fait avec le département des postes. Néanmoins le gouvernement est d'opinion que ce département devrait être laissé entre les mains du maître général des postes.

La question de la quarantaine et deux ou trois autres détails sont aussi laissés dans la même catégorie.

Il reste à traiter la question de la composition du parlement irlandais.

Le projet de loi est de nature à créer deux chambres distinctes qui délibéreraient ensemble tout en ayant le droit de voter séparément quand elles le jugeront à propos, du moment qu'une des deux chambres en fera la demande.

Le droit de vote appliqué à aucune décision ne sera valable que pour un temps limité, soit pour trois ans ou pour jusqu'à la dissolution.

CONSTITUTION DES CHAMBRES

Premièrement les 28 pairs représentant les différentes divisions de l'Irlande et qui ne pourront plus siéger après la disparition des députés irlandais de la Chambre des Communes. Néanmoins ils auraient le droit de décider qu'ils auront le droit de siéger comme faisant partie du premier ordre dans le parlement irlandais avec le pouvoir de garder ce privilège leur vie durant.

Nombre de gens sont d'opinion que ce droit d'opter ne sera pas souvent exercé. Il n'est pas de cet avis. [Écoutez.]

Aux 28 lords qui siègent actuellement il se propose d'ajouter 75 représentants élus par le peuple. Auront droit de vote les locataires occupant une propriété de la valeur de £25 ou au-dessus. Ces représentants seront élus pour dix années. Les représentants devront avoir un revenu de £200 par année ou être propriétaire d'un immeuble valant £4,000.

M. Gladstone dit qu'il est en faveur que les 101 députés irlandais

daient à la chambre des Communes soient membres du parlement irlandais. La chambre Haute irlandaise se composerait de 103 membre et l'autre de 206 députés.

La position de vice-roi devra être maintenue, mais cet officier ne sera pas solidaire d'aucun parti et ne devra pas être remplacé lors de la chute d'une administration.

La loi actuelle qui défend qu'un

CATHOLIQUE SOIT VICE-ROI serait abolie.

En ce qui touche les juges qui ont eu quelque chose à faire avec l'administration des lois criminelles en Irlande, la souveraine aura le droit de leur accorder leur pension avant le temps ordinaire, si un ordre en conseil l'en autorise. A l'avenir les

JUGES

seront nommés par le gouvernement irlandais et leurs appointements seront pris à même le fonds consolidé. Ils ne pourront être remerciés de leurs services que sur l'ordre des deux chambres réunies.

LA GENDARMERIE

restera sous les ordres des autorités actuelles. Le coût de maintien de ces constables s'élève à £1,500,000 par an, mais M. Gladstone se propose de ne mettre qu'un million de louis à la charge du gouvernement irlandais. Il n'a pas l'intention d'intervenir dans l'administration de la justice, vu que le premier devoir d'un gouvernement est de veiller à la sûreté de la vie et des propriétés de ses administrés.

FINANCES.

La part des impôts que l'Irlande devra subir est dans la proportion de 1 à 14. Il croit que le gouvernement irlandais devrait inaugurer son règne en ayant quelque somme à son crédit. Tout de même, si on le laisse aux seules ressources de l'Irlande, il n'aurait que les £10,000 dérivées de l'Irish Church Fund.

Il propose qu'à l'avenir l'Irlande paye une cinquième des dépenses de l'empire. Il démontre combien l'Irlande gagnera en exportant dans la Grande-Bretagne et combien la Grande-Bretagne perdra en faveur de l'Irlande du cours de l'argent d'un pays à l'autre. Les recettes irlandaises gagneront de la Grande-Bretagne une somme s'élevant à £1,400,000 par année. Il parle ensuite longuement du revenu total et des dépenses de l'Irlande.

Il estime que les dépenses totales de l'Irlande en y comprenant un paiement comme fonds d'amortissement pour la partie irlandaise de la dette nationale sont de £746,000 par année, que le revenu total est de £8,350,000. On a dit naturellement en Angleterre et en Écosse, dit M. Gladstone, que depuis grand nombre d'années nous combattons pour donner à l'Irlande de bonnes lois et que nous avons sacrifié notre temps, négligé nos intérêts et payé de notre argent.

Que nous ayons fait tout cela pour donner à l'Irlande de bonnes lois, c'est vrai; quant à ce qui concerne le cours général de la législation en 1849, un grand nombre de lois auraient été adoptées sous une influence qui ne peut pas être appelée autrement qu'une influence de crainte. Quant à ce qui concerne la question agraire, personne ne peut la connaître à fond à moins de l'avoir étudiée d'année en année depuis la commission Devon dont la nomination fait le plus grand honneur à la mémoire de Sir Robert Peel. (Appl.)

Il ne dit pas que le gouvernement britannique n'avait pas l'intention de passer de bonnes lois, mais il est quelque fois nécessaire, non seulement que de bonnes lois soient faites, mais qu'elles soient faites par les personnes voulues.

Faire de bonnes lois n'est pas assez lorsqu'un peuple a un caractère, une situation et une histoire particuliers, mais il faut que ces lois proviennent de la vraie source. (Applaudissements des parnellistes.)

(A Suivre)



JOS DONATI Horloger et Bijoutier

No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHOIRS), QUÉBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en:

ARGENTERIES de toute espèce, MONTRES en Or et en Argent, CHAINES en Or, Argent et Cheveux, ÉPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs, BRACELETS, COLLIÈRES, LOQUETS pour Dames, JONCS méis et gravés, Jones de toutes sortes, PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés, BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre, HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir offrir au public à des prix déclinant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMÈTRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 24 mars 1886. 3m.—149

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nos adresses dans les Catalogues à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE, 24 mars 1886. 6f.—146

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nos adresses dans les Catalogues à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE, 24 mars 1886. 6f.—146

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nos adresses dans les Catalogues à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE, 24 mars 1886. 6f.—146

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nos adresses dans les Catalogues à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE, 24 mars 1886. 6f.—146

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nos adresses dans les Catalogues à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE, 24 mars 1886. 6f.—146

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nos adresses dans les Catalogues à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, 2, RUE DE LA FABRIQUE, 24 mars 1886. 6f.—146

GRAINES NOUVELLES!

GRAINES NOUVELLES!!

LA JUSTICE

QUÉBEC, 12 AVRIL 1886.

Sommaire des Annonces.

Arthur Lavigne : La Brise.  
 Filteau & Frère : Poésies et photographie  
 Oct. Lemieux & Cie : Encan de meubles.  
 Oct. Lemieux & Cie : Encan de meubles.  
 Ant. Rousseau : Règlement de la Municipalité de la Paroisse de St. Sauveur.  
 Syndicat.  
 MM. Gingras, Langlois & Cie : Eau St. Léon.  
 J. A. Mailloux : Brique à vendre.  
 Victor Marier.—Avis public.  
 Jos. Donati : Hologer et bijoutier.  
 J. E. Morrison : Pharmacien-chimiste.  
 Poirier, Bisette & Cie : En vente.  
 J. F. O'Brien : Chapeaux.  
 Jos. Poitras : Dominion House.  
 James Perry : Ebéniste et marchand [Tapisserie].  
 Mme Labrecque : Grande ouverture du [printemps].  
 R. Sampson : Eau chaude.  
 A. Martineau—Attention! Attention!  
 Révé L. A. Déziel, Ptre—Instituteur.

NOTES DE LA RÉDACTION

On assure que M. Gauthier, le député de Charlevoix, va présenter un bill pour amender l'acte des pétitions de droit de manière à permettre à un réclamant de s'adresser à la cour pour être autorisé à poursuivre le gouvernement lorsque ce dernier refusera de permettre la pétition de droit.

La présentation des candidats pour les élections municipales a lieu aujourd'hui. La nomination commence à midi et les candidats pourront être mis en nomination jusqu'à 4 hrs. La plupart des anciens membres du conseil de ville vont être réélus sans opposition. Nous donnerons dans notre dernière édition les détails sur la mise en nomination et les candidats élus sans opposition dans chaque quartier.

M. Tarte est parti en guerre contre l'hon. M. Mercier, 4 colonnes d'injures dans le *Canadien*, 2 dans l'*Événement*. On se demande pourquoi l'associé de M. Vanasse a ainsi ouvert ses cataractes. La raison est bien simple. M. Tarte se trouvait par hasard sur le parquet de la chambre vendredy, lorsque M. Mercier a prononcé son discours. Le chef de l'opposition s'est aventuré de dire que le rédacteur du *Canadien* n'était pas croyable sur parole. M. Tarte ne disait rien et riait jaune. Tout le public avait les yeux fixés sur lui et savourait avec délices les paroles du chef de l'opposition.

M. Tarte se venge dans ses gazettes. C'est bien naturel.  
 Il y a un homme qui insulte les passants et les honnêtes gens dans un journal. Cette homme s'appelle Fabien Vanasse et son journal s'appelle le *Monde*. Ce gentil M. Vanasse insulte en bloc toute la rédaction de la *Justice* et il déclare qu'elle n'est pas respectable. Nous demandons acte à Fabien Vanasse de ces déclarations. Nous assurons n'être pas respectable à la manière du rédacteur du *Monde*. Cet être malpropre véritable lépreux politique peut garder pour lui ses certificats de respectabilité. Ils n'ont pas cours sur le marché.

En réponse à M. Weldon, l'honorable M. Pope a déclaré "qu'une demande a été faite par la compagnie du chemin de fer Témiscouata pour un subside pour un chemin de fer d'Edmundston à la Rivière-du-Loup ou Rivière-Ouelle, mais aucun contrat n'a été donné. L'estimation est de \$18,000 par mille."

M. Amyot a donné avis que lundi, il demandera copie de toutes lettres et télégrammes concernant l'appel du 9ème Bataillon pour l'expédition du Nord-Ouest, le départ et le retour de Winnipeg, le départ de Swift-Current, et le morcellement à McLeod, Gleichen, Crowfoot, Langdon et Calgary.

PUBLIÉE PAR ERREUR

Nous regrettons infiniment qu'une correspondance de Saint-Romuald, dirigée indirectement contre un membre du clergé, ait paru dans nos colonnes. Cet écrit avait complètement échappé au contrôle de la rédaction.

Les explications complètes que nous avons reçues sur la fausseté de l'incident en question nous ont complètement satisfait.

Election Municipale

M. l'échevin Ferd. Delille, a été prié de se porter de nouveau sur les rangs comme échevin pour le quartier Montcalm, par les citoyens électeurs de ce quartier.  
 Voici les noms des électeurs, qui ont signé une réquisition demandant que le même échevin les représente encore pour la conduite des affaires municipales de la cité de Québec.

CITÉ DE QUÉBEC

Nous soussignés Electeurs municipaux de la cité de Québec, dûment qualifiés, nommons et désignons Ferd. Delille, de la cité de Québec, Ecuier, courtier, comme candidat à la charge d'échevin pour le quartier Montcalm, à la prochaine election

des membres du Conseil de Ville de la cité de Québec.

Québec, avril 1886.

Sir N. F. Belleau, Phon. Pierre Garneau, Phon. John Hearn, Jos. Shebyn, Jos. Archer, Sr., Victor Chateaubert, George Chateaubert, George Costalov, Charles Cinq-Mars, C. P. Champlain, Herbert M. Price, James Hoesack Abrah. Hamel, Ed. T. D. Chambers, Cyrille Duquet, P. Vallière, Philéas Bédard, dit [Bédard], A. M. F. Deschambault, James H. Green, Arthur Gingras, E. Montzimebert, John Ritchie, Jos. Savard, George Robitaille Cyprien Vohl, Barthélemy Verret, Augustin Voelle, N. P. R. McGreevy, Nazaire Turcotte, John Roche, Will. G. Orkney, Oct. Talbot, Jos. Amyot, L. H. Myrand, Lazare Noël, Ed. Coveyn, Eug. Picher, Louis Poulin, Louis Larose, sr., Louis Larose, jr., Charles Jobin, Nicolas Jobin, Thomas Bédard, John J. Boyce, William Doran, Robert Bruce, Jean Amiot, Sève Amiot, Narcisse Anclair, Anaclel Bélanger, Jos. Côté, Jos. Corbin, Telesp. Côté, James Cosgrove, John Coote, John Carroll, Adolphe Cloutet, David Charbonneau, Jos. Desroses, Frs. Delisle, John Doldridge, [Doldridge], Zéphirin Desroses, Narcisse Desroses, Tim. Enright, Olivier Fiset, Ant. Frédéric, F. X. Falardeau, Léon Gohoury, Ed. Gignère, Louis Bureau, Pierre Bélanger, Ed. Brophy, Michel Boivin, Jas. S. Butler, Mill Birmingham, Martin Bannon, Frs.-X. Blouin, George, Beaché Frs.-X. Blondeau, Edmond Baril, Jean Boiteau, James Colvin, Alphonse Côté, Pierre Côté, Charles Côté, Zéphirin Gingras, Anable Gilbert, F. X. Lagnon, Chs. Hardy, John Hogan, Herm. Hamel, John Jas. Jobin, Chs. Knowles, Thos. Larivière, Pierre, Charles Lacasse, Pierre Labrecque, Antoine Langlois, Jos. Laliberté, James Lowe, Patrick Lewis, Elz. Lafore, Pierre Labadie, Christof Lemann, Frs. Ménard jr., Frs. Ménard Sr., Jos. Marcotte, Frs. Marois, Torence Martin, Ed. Martin, Jean Moisan, John Martagh, Robt. Modler, James Maguire, Henry Morton, Patrick Mullins, Robt. Mollét, Frs. Moisan, Noël Menard, J. McClusky, J. McCullen, Will. McCabe, Michel Noonan, Will. Nicholson, Frs. Nadeau, Jos. Poitras, Chs. Proulx, Michel Poitras, Ferd. Poitras, Jos. Pettitère, Pierre Poirier, D. S. Rickaby, Jos. Renaud, Jotique Ratté, Henry Roy, Robert Rogers, S. Robitaille, Noël Racine, Alex. Sewell, Thos. Samson, Louis Tangway, Louis Turgeon, Aug. Trudel, Jos. Vézina jr., Will. Walsh.—148.

NOUVELLE PAROISSE.

Monsieur le desservant de l'église St.-Jean-Baptiste, a annoncé hier au prône de la messe, aux citoyens du faubourg St.-Jean, que le temps de se constituer en paroisse était arrivé. L'église St.-Jean-Baptiste a été construite en 1846, et depuis cette date, elle n'a été qu'une desserte de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

L'église St.-Roch, construite en 1816, était seize ans plus tard érigée en paroisse, et St.-Sauveur de Québec, n'a été que deux années à l'état de desserte.  
 Les conditions offertes aux citoyens du faubourg St.-Jean, pour devenir paroisse sont les deux suivantes : l'une se rapportant aux limites de la nouvelle paroisse, et l'autre à la dette qui doit lui être laissée. Les limites de la paroisse St.-Jean-Baptiste, comprendront tout le territoire borné, à l'est, par le milieu de la rue St.-Eustache, à partir du coteau Ste.-Geneviève à aller à la Grande-Allée, au nord, par le coteau Ste.-Geneviève, à l'ouest par la route du Belvédère, et au sud, par le milieu du chemin St.-Louis et de la Grande-Allée.

L'on aurait bien désiré obtenir que les limites à l'Est, fussent à partir des fortifications. C'était là, les limites naturelles, et plusieurs raisons existaient pour que nous les eussions. En effet, nous avions là, l'Hospice des Sœurs de la Charité, où un très grand nombre de nos enfants reçoivent leur éducation, et de plus en nous donnant pour limites, la rue St.-Eustache, l'on nous fait perdre de bons et généreux citoyens auxquels nous sommes bien attachés par l'affection. Mais l'autorité ecclésiastique considère que le territoire, qui serait alors laissé à la paroisse de Notre-Dame de Québec, en dedans des murs, serait trop petit, pour fournir à cette paroisse, les éléments dont elle a besoin pour subsister.

La seconde condition est celle de la dette. La dette actuelle est de \$166,000, qui se partagerait, un tiers pour la Haute-Ville, soit \$56,000, et les deux tiers pour nous, \$110,000, et avec cela, nous avons encore notre église à terminer. C'est quelque chose de très sérieux pour nous, mais en envisageant le passé, nous devons avoir confiance que la lourde dette que l'on nous offre en partage, pourra être diminuée sensiblement dans un certain nombre d'années. Que nous dit le passé? En 1850, nous devions pour l'érection de notre église une somme de \$75,000. En 1861, nous avions à nos frais, moins \$2,000 fournies par la fabrique de Québec, pour la voûte, fait exécuter tous les travaux de l'intérieur de notre église, qui était alors dans un ordre parfait, et malgré tous les frais de construction intérieure, par nous faits, nous avons diminué le capital de la dette à \$56,000. En 1881, lors de l'incendie de l'église St. Jean Baptiste, nous ne devions plus pour capital de la dette d'érection de l'église que \$10,000.

Aujourd'hui, nous reprenons une dette de \$110,000, ayant en plus tous les travaux à faire pour l'intérieur de notre église, mais l'état des affaires de la fabrique est tel, qu'il n'y a que deux moyens de remédier aux déficits qui s'accumulent depuis deux années, c'est, ou de prélever une souscription générale pour diminuer la dette de \$166,000, ou de se séparer de la paroisse de Notre-Dame de Québec, ou de devenir nous mêmes paroisse.

Monsieur le desservant lit alors une requête demandant à l'autorité

ecclésiastique, que la desserte de St. Jean-Baptiste, soit érigée en paroisse canonique et invite les franc-tenanciers propriétaires, de signer cette requête, à l'issue de la messe et pendant la journée, à la sacristie où elle sera déposée. Lorsque le décret canonique aura été obtenu, il faudra s'adresser à la législature pour l'érection civile.

Commission Royale.

ENQUÊTE.

M. Brousseau est assermenté. Avez-vous eu quelque communication avec les membres du comité au sujet d'argent. R. Non. En avez-vous reçu de M. Vallée. R. Non.

M. Mercier est assermenté. Vous êtes député à l'Assemblée Législative. R. Oui. Votre âge. R. 45 ans. Depuis quand vous occupez-vous de politique? Depuis 1862, étiez-vous en chambre lorsque le gouvernement a été chargé de construire le chemin de fer du Nord? R. J'étais membre des Communes. Avez-vous une opinion sur la question, à savoir si le gouvernement a bien ou mal fait de construire ce chemin. R. Que c'est une grande imprudence de sa part vu ses ressources si limitées. Je considère que vu que les habitants de la province ont contribué pour l'achat de la voie, et devaient contribuer

pour le Pacifique, il y en a eu un grand nombre qui ont contribué pour la Province de Québec aurait du recevoir la même considération du fédéral. M. Joly a demandé souvent que le fédéral se chargeât de la construction de ce chemin. Je ne désapprouve pas, même j'approuve la construction du chemin de fer du Nord pour les habitants de cette province et dans l'intérêt général de la Province. Vous avez fait parti de l'administration de M. Joly? Oui, j'ai été assermenté en 1879, c'est pendant cette administration que le chemin de fer des Trois Rivières a été construit? Oui? Croyez-vous que la construction de ce chemin fut avantageuse? Utile, oui; avantagée, oui; Avez-vous sur ce chemin quelques notions particulières? Non, connaissez-vous la valeur des propriétés achetées par l'administration du chemin de fer, tel que la ferme Gale, Bellevue, etc., l'embranchement a été commencé quelque temps avant le départ de M. Joly pour l'Europe.

Le contrat des *Nut locks* a-t-il été donné à M. le Dr. MacKay? Je n'en ai eu aucune connaissance. Q. Il a été dit que ce contrat avait été donné au Dr. MacKay en considération de souscriptions électorales, dont l'une aurait servi à l'élection de St. Hyacinthe. R. Je ne connais rien à ce sujet, sinon que lorsque cette accusation a été portée en chambre j'ai vu MM. Starnes et Langelier pour savoir ce qui en était le priant de dire la vérité à ce sujet et ces messieurs disent n'en savoir rien. Connaissez-vous quelque chose des embranchements de Joliette et de Berthier? Je n'en connais pas autre chose que ce que les documents officiels n'ont appris.

Pour Joliette, Primo, chemin de fer de Joliette, ce chemin en 1880 appartenait à une compagnie de chemin de fer, cette compagnie avait des ressources très limitées, des actions considérées sur valeur, et le chemin était en très mauvais ordre, des vieilles lisses en fontes, pas ou presque pas de gardes etc. M. Sénécal surintendant du chemin de fer, assisté de quelques uns de ses amis politiques a travaillé à s'emparer de la majorité des actions. Il a réussi à un prix très peu élevé; cette nouvelle compagnie avec l'aide de M. Sénécal a remplacé les vieilles lisses par des lisses en acier et lorsque le chemin a pris une valeur considérable la compagnie l'a vendu. J'ai souvent demandé en chambre des explication à ce sujet, mais je n'ai jamais eu satisfaction. Voilà ce que je connais au sujet de cette transaction, j'ai cependant un autre détail important. Dans cette transaction se trouvait l'achat d'une gravière. Dans ses communications avec M. Chapeau, M. Sénécal insiste que le gouvernement achète cette gravière pour balaster tout le chemin Montréal et Québec et en même temps que M. Sénécal était en pourparlers avec M. Chapeau, il faisait acheter par un de ses employés M. L. A. Roberge, faisant passer le contrat en son nom. La gravière contenait à M. Roberge \$400 et le gouvernement a payé une somme assez ronde pour cette gravière.

Résumé des Dépeches

LE PROJET DE GLADSTONE.

OPINION DE LA PRESSE.

Dublin, 10.—Le *Freeman's Journal*, commentant le discours de Chamberlain à prononcé hier soir, dit qu'il a détruit sa carrière politique dès son commencement. Ce journal dit que les raisons données par Chamberlain pour avoir déserté le gouvernement Gladstone inflérent d'une manière dommageable sur toute sa carrière politique.

Le *Dublin Express* dit que la véritable raison qui a engagé Chamberlain à résigner, est que Gladstone refusait d'aller aussi loin que lui, Chamberlain l'aurait voulu, dans des mesures révolutionnaires.

L'opposition de Chamberlain, continue l'*Express*, est due au fait qu'il est en faveur de la fédération de

l'empire et aussi au fait qu'il a peur de perdre le support des parnellistes lors des attaques qu'il a l'intention de faire sur les privilèges des grands propriétaires anglais, de même que sur les privilèges de la couronne.

LES ORANGISTES

Les orangistes d'Armagh ont aujourd'hui protesté contre le projet de Gladstone. Ils ont adopté des résolutions qui condamnent sévèrement la politique du premier ministre. Ils protestent aussi de leur amour et dévotion à l'empire.

COALITION

Birmingham, 10.—Il est fortement rumeur, ici, que si le projet de Gladstone est rejeté, lord Salisbury sera appelé à former un ministère qui devra durer jusqu'à l'année prochaine. De plus, on affirme que Chamberlain et Hartington seraient favorables à ce projet à condition que lord Salisbury promette de ne pas proposer de projet amendant celui de Gladstone. Cet arrangement aurait lieu afin d'empêcher des élections générales dans le moment.

Londres, 10.—Le *Pall Mall Gazette* dit que l'opposition au projet de *Home Rule* de M. Gladstone va être difficilement vaincue. Les adversaires du projet espèrent que l'opposition va augmenter jusqu'à ce que le premier ministre expose son bill pour le rachat des terres en Irlande. La désapprobation sera alors tellement considérable que le ministère sera renversé. Mais il peut se faire, ajoute ce journal, que les ministres peuvent détourner l'orage lors du projet agraire, en rejetant les principales parties du projet de *Home Rule* auxquelles on fera le plus d'objection.

LE CARDINAL MANNING

Son Eminence le cardinal a déclaré qu'il était opposé à cette partie du projet de Gladstone qui enlèverait aux députés irlandais le droit de siéger à Westminster.

LES MODÉRÉS ET LE VOTE.

New-York, 10.—Une dépêche de Londres adressée au *Mail and Express* dit que les députés modérés sont d'opinion que le projet de Gladstone sera rejeté lors de sa seconde lecture. Ils font le calcul suivant. Voteront pour Gladstone 235 libéraux, 86 parnellistes. A l'encontre, ils comptent que les partisans de Hartington au nombre de 80, ceux de Chamberlain au nombre de 15 et 250 Tories voteront contre; ce qui donnerait une majorité de 24 contre le bill.

D'un autre côté les parnellistes calculent que le résultat sera en FAVEUR DE GLADSTONE.

Il basent cette opinion sur le fait que grand nombre de désertions auront lieu dans les rangs des partisans de Hartington, surtout parmi les libéraux modérés. Ils s'appuient aussi sur l'opinion que les whigs libéraux auraient exprimée. Ces désertions donneraient à Gladstone une majorité de 30.

SECONDE LECTURE

du bill certains libéraux qui ne sont pas considérés comme étant des partisans de Gladstone, mais qui tout de même sont disposés à supporter son projet, essaieront d'induire le premier ministre à modifier la cause qui a trait à l'expulsion des députés irlandais de Westminster. Ils essaieront aussi à lui faire faire des changements dans la partie qui touche aux finances.

Les partisans de Gladstone, les whigs et tous les autres libéraux sont unanimes à condamner ces deux passages du bill tel que maintenant rédigés.

Il est même probable que Gladstone aurait engagé ces différents groupes à soulever une discussion à ce sujet, ce qui lui permettrait de saisir l'occasion d'amender les passages qui offrent certaines difficultés.

L'OPINION GÉNÉRALE

est que l'exclusion totale des députés irlandais sera impossible à moins que l'on accorde au gouvernement de Dublin plein pouvoir de contrôler les douanes et droits d'exise en Irlande.

On considère aussi que le montant que l'Irlande aurait à contribuer au trésor de l'Empire est excessif.

Les partisans de Gladstone semblent être convaincus que si ces points sont amendés de manière à donner satisfaction aux whigs et aux partisans du premier, que le bill sera accepté.

THE BRITISH HOME RULE

est qu'il a pour président le comte de Ashburnham, reçoit tous les jours nombre d'adhésions et est devenu un facteur puissant dans la politique anglaise. Cette association a pris les mesures nécessaires afin de faire une campagne vigoureuse en Angleterre pour promouvoir le projet de Gladstone.

Le président, lord Ashburnham, est un conservateur libéral et était membre des clubs aristocratiques les plus exclusifs. Inutile de dire qu'il a été mis

A LA PORTE

de ces clubs depuis qu'il a commencé à avocasser le *Home Rule* pour l'Irlande.

Londres, 11.—Charles Russell, procureur-général, répondra à M. Chamberlain. On s'attend à ce que M. Goschen, Childers, Cowan et Bright parleront ensuite.

LES OUVRIERS OPPOSÉS A GLADSTONE.

Les délégués du club d'ouvriers radicaux de la partie ouest de Londres se sont réunis aujourd'hui. Ils ont déclaré être opposés au projet de Gladstone.

Les ouvriers de la partie est sont divisés à ce sujet. Ils attendront la présentation du bill concernant le rachat des terres avant de se déclarer.

Si Gladstone propose qu'un emprunt dont les fonds devront être pris à même le trésor impérial soit accordé au parlement irlandais, afin de désintéresser les propriétaires irlandais, les ouvriers radicaux de Londres s'opposent unanimement à ce projet.

Lord Hartington, lord Salisbury et M. Goschen s'uniront afin de maintenir l'intégrité de l'empire.

LA COALITION

Le projet de coalition entre certains whigs et les Tories fait des progrès, lord Hartington acceptant les idées de M. Goschen pour la formation d'un parti whig-Torie.

GLADSTONE ACCLAMÉ

Le premier-ministre a assisté à la représentation de *Faust* au *Lyceum*. Il a été vivement acclamé par l'auditoire.

LORD WOLSELEY FAIT UN DISCOURS.

A une réunion tenue à Londres hier soir, le général Wolseley a prononcé un discours. Il a dit que l'empire britannique avait été formé et maintenu grâce à la valeur de ses soldats et de ses matelots sous la direction d'hommes d'état éminents. Jusqu'à présent l'armée et la marine avaient été appelées à combattre des ennemis étrangers. Cet état de choses est changé. Aujourd'hui le peuple anglais leur demandait d'éraser un ennemi plus dangereux, vu que le danger venait du sein même de l'empire. Il fait appel aux anglais de siéger à Westminster.

REPOUSSER

qui que soit qui essaierait d'amener la division de l'empire, division qui aurait pour effet d'en consommer la ruine.  
 Ce discours a été vivement applaudi.

NOYADE

Albany, 11.—Deux jeunes garçons, nommés Richard et Robson, se sont aventurés sur la rivière dans un canot. L'embarcation a chaviré et tous deux se sont noyés.

LA RAME.

Boston, 11.—Wallace Ross écrit qu'il ramera contre Teemer le jour du *Decoration Day*, et contre Hanlan le premier juillet.

DECIES.

Ce matin, au faubourg St.-Jean, Madame Dr. Boulet à l'âge de 27 ans, a été soudainement enlevée par la terrible maladie, la diphtérie.

Deux de ses enfants avaient succombé à cette maladie quelques jours auparavant.

A Travers Québec

Mountain Hill

L. Snower, Trois-Rivières; A. Deschênes, Sept-Îles Maine, N. C. Lacoursière, St.-Casimir, N.P. Tremblay, M. B. J. C. L. Dansereau, Montréal.

Hotel St.-Louis.

L. A. Globensky, M. et madame J. S. Carvell, Montréal; J. H. Magin, Rockland, E. Dionne, Ottawa; C. D. Hanson, G. A. Beaudry, T. Jobin, W. Richards, Montréal; J. Carroll, Ste Catherine Ontario; E. Breedprechu, Liverpool; H. J. Scheyer, Berlin; M. et madame Robinson, Métapédia.

Embranchement St-Charles.

Les trains de l'Intercolonial ont commencé samedi à circuler par l'embranchement St-Charles.

Avocat et journaliste

On dit que M. P. D'anteuil, avocat, de cette ville, doit aller se fixer à la Malbaie, au mois de mai, pour y pratiquer sa profession et rédiger l'*Echo des Laurentides*.

M. D'anteuil est un jeune homme de talent et d'avenir.

Limites à bois.

Il est rumeur que la Banque Nationale a eu une offre pour disposer des limites à bois qu'elle détient depuis plusieurs années. On assure aussi que des marchands de bois importants sont sur le point de vendre des limites d'une grande valeur à une compagnie américaine.

Un grand fauteuil

Les messagers de la Cour criminelle ont apporté de la Cour d'appel un grand fauteuil de 4 pieds de haut pour y installer l'hon. M. Flynn, en sa qualité d'avocat de la Couronne. M. Dunbar occupe un fauteuil ordinaire.

Cour Supérieure

La Cour Supérieure s'ouvrira à Québec, le 16. Pendant le terme de la Cour Criminelle elle siégera ainsi que la cour d'enquêtes et mérite dans la salle de la Cour d'Appel.

La première goëlette.

La première goëlette du printemps appartenant à M. Warren, de la Malbaie, est arrivée samedi et elle est à St.-Joseph de Lévis.

CET ESPACE

EST RÉSERVÉ PAR

OCTAVE LEMIEUX & Cie,

ENCANTEURS,

Encan de riche ameublement, Piano, etc., etc.

OCTAVE LEMIEUX & Cie.

Mardi, le 13 Avril,

A notre salle, 253, rue et faubourg St. Jean, Québec.

Nous avons reçu instruction des exécuteurs testamentaires de transporter à notre salle, tout le mobilier d'une succession et de le vendre à notre salle, MARDI, le 13 AVRIL, consistant en un magnifique ameublement de salon ayant coûté \$250, tables à cartes, tables de centre, richement sculptées, grand miroir de corne, set de salon en noyer, noyer, couvert en crin, set de parloir couvert en rape, quantité de magnifiques tapis, ornement en crin, side-board dessus en marbre, side-board en noyer noir, bibliothèque en noyer noir avec écritoire, table à dîner avec feuille mobile, petit piano pour étude, quantité de chaises de salle à dîner, ameublement de chambre à coucher très-riche, dessus en marbre, set de chambre à coucher en noyer noir solide, matelas, paillasse à ressort, bureau à toilette seul, commode en frêne et noyer noir, poêle de cuisine, poêle simple, ustensiles de cuisine; aussi deux magnifiques carabines (fusils) se chargeant par la culasse.

Tout sera vendu absolument sans réserve, visible lundi toute la journée. Cet encan mérite l'attention des amateurs de beaux meubles.

La vente commencera à 2 heures précises.

OCTAVE LEMIEUX & Cie,

Québec, 7 avril 1886. 5f—17f

Par Oct. LEMIEUX & Cie.

JEUDI, LE 15 AVRIL,

A la résidence de Edouard B. Garneau, écuier, No. 33, rue Laporte, Cap.

Nous avons reçu instruction de Edouard B. Garneau, écuier, de vendre à l'encan, JEUDI, le 15 AVRIL, à sa résidence, No. 33, rue Laporte, Cap, tout le mobilier de sa résidence consistant en

SALON—Ameublement de salon en fin chêne couvert en Brocatel, table à cartes, table de centre, table de fantaisie, étagère, ornement, grand miroir de cheminée (glace anglaise), tapis en Bruxelles, etc.

PARLOIR—Ameublement en noyer noir couvert en crin, table de centre, étagère, tapis en tapisserie, rideaux d'arche, pôles en cuivre, rideaux de chassis, ornement, horloge antique.

SALLE À DINER—Magnifique sideboard [dessus en marbre], table à dîner, chaises couvertes en cuire, service à dîner, services à thé en porcelaine, verrerie, coutellerie, magnifique épargne en argent plaqué, tapis, un fusil se chargeant par la culasse, etc.

PASSAGE—Poêle à charbon, table de passage, porte-chapeaux, etc.

CHAMBRE À COUCHER—Ameublement de chambre à coucher, bureau à toilette, garde-robe, chiffonnier, tapis, rideaux, lits en fer, matelas, etc.

CUISINE—Poêle de cuisine, ustensile de cuisine et quantité d'autres effets. Aussi un magnifique billard de 3 x 6 pieds à poêle et tout ses accessoires. Tout sera vendu sans réserve et sera visible mercredi, de 2 à 5 heures P. M.

La vente commencera à 1 1/2 heures précises.

OCT. LEMIEUX & Cie,

Québec, 8 avril 1886. 6f—17f

RIEL

Poésies religieuses et politiques par RIEL

50 PAGES In-12, 1886, 10 CENTIMS

Portrait en photographie de RIEL

15 CENTIMS

FILTEAU & FRÈRE, 27, Rue Buade.

DERNIERE EDITION

Deux Juges

La Gazette Officielle de samedi prochain contiendra la nomination de M. H. Cyrus Pelletier comme juge à Rimouski, et celle de M. Jules E. Larue comme juge à Gaspé.

ECHOS DE LA CHAMBRE

M. C. A. Lesage, M. P., pour Dorchester, était sur le parquet de la Chambre vendredi, il paraissait être en grande conférence avec M. Tarte.

M. McConville en proposant l'adresse a parlé en français d'abord puis en anglais. Il devint sans doute avec le temps un bon orateur, mais il n'est pas très-éloquent pour le moment. Cependant il parla avec conviction, très-sensément, et il possédait très-bien les deux langues.

M. St. Hilaire en secondant l'adresse a fait de la littérature à propos des nouvelles bâtisses parlementaires. Son discours n'a pas été long, c'est un point en sa faveur. M. St. Hilaire a parlé avec beaucoup de chaleur de l'entreprise du chemin de fer du Lac St-Jean dans laquelle son comté est grandement intéressé.

D'honorable chef de l'opposition a prononcé un discours très éloquent et très-clarifié. Il a traité au long l'affaire Riël, reprochant au gouvernement local de ne pas se prononcer sur cette question.

L'honorable procureur-général, piqué au vif, a répondu avec beaucoup d'énergie et de vigueur. Il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de défendre le gouvernement fédéral ni de l'attaquer. La politique du ministère, dit-il, est de rester dans ce qu'il appelle les limites de ses attributions et de ne pas s'occuper du tout de l'affaire Riël.

Les leaders des deux partis ont été tous deux très éloquents; nous n'avons qu'un reproche à leur faire, c'est d'avoir parlé trop longtemps. Les meilleurs discours perdent un peu de leur mérite quand ils sont trop longs.

Elections municipales

La plupart des élections municipales ont été faites par acclamation. Il y a lutté dans le quartier Montcalm. M. Robert McGreevy fait opposition à M. Molony.

Dans le quartier St.-Pierre, il est question d'amener M. Miller en opposition à M. Thomas Potvin. M. Louis Bourget est le candidat sortant.

Dans le quartier du Palais, M. L. J. Demers remplace M. P. Vallières. Au Palais, M. Johnson est remplacé par M. Jules Tessier, avocat.

Delle Joséphine Cartier

Voici quelques renseignements sur la mort de mademoiselle Joséphine Cartier, fille aînée de feu Sir George Etienne Cartier, arrivée à Cannes, le 18 mars dernier.

Mademoiselle Cartier souffrait depuis longtemps d'une maladie de langueur, mais entourée des soins les plus tendres, on espérait qu'elle triompherait du mal.

Mais soudainement la maladie empira, et mademoiselle expira presque sans douleur dans les bras de sa sœur.

On comprend la douleur de la mère et de la sœur réveillées de leurs trompeuses espérances par ce brusque dénouement. La malade leur cachait le progrès du mal, sans se douter qu'elle rendrait par là, le coup plus terrible, elle ne le dissimulait pas à son confesseur l'abbé Bonny qui voyait de jour en jour cette âme d'élite se détacher de la terre.

Mademoiselle Cartier joignait à un caractère affectueux et sympathique, une intelligence élevée, un esprit cultivé. Elle aimait avec une rare élévation, ce qui fait le charme et la grâce de sa vie. Sa mort causera à Cannes, à Florence, à Naples, et à Rome les plus vifs regrets.

Pendant sa maladie, la jeune fille a exprimé plusieurs fois le désir de reposer auprès de son père à Montréal. Sa mère lui a promis d'exaucer ce vœu suprême.

Les funérailles ont eu lieu à Cannes, jeudi, 22 mars. Le deuil était conduit par notre représentant en France, M. Hector Fabre, oncle de la défunte. Parmi les personnes qui suivaient le convoi, se trouvaient deux de nos concitoyens, M. Théo. Hall et Emile Girouard.

Le service a été chanté dans l'église de Notre-Dame de Paris par l'abbé Chaudes, curé de la paroisse. On remarquait au chœur Mgr Bousquet, ami de la famille. Dans l'assistance on remarquait le général Poncock, le chevalier de Colyhoum, Mlle de Colyhoum et plusieurs autres.

Un grand nombre de couronnes avaient été envoyées par des amis de la famille.

Le corps qui a été embaumé, a été provisoirement déposé dans le cimetière de Cannes.

Opération chirurgicale

Le 7 avril courant, monsieur Dy-dime Boudreau de la paroisse de St-Jérôme, Lac St-Jean, subissait une opération pour l'enlèvement d'un cancer à laèvre. L'opération faite par les Drs T. Talbot, d'Hébertville et

Ed. V. Boulanger de St-Jérôme, a très bien réussi; monsieur Boudreau est maintenant en voie de guérison.

COURCRIMINELLE.

Samedi 10 avril, 2 hrs. P. M.

L'AFFAIRE GERMAIN.

(Suite.)

Laperrière continue comme suit son témoignage:

Le prisonnier a dit au sergent Harpe, qu'il avait eu le cheval en échange. J'ai vu le cheval le 8 juillet au matin, le prisonnier m'a dit qu'il avait changé la veille. Germain se cachait de la police parce qu'il avait été actionné. C'est moi qui avais soin du cheval en traversant de Québec à Lévis.

Transquestionné: je suis allé à Buckland, avec Germain, il n'avait pas l'air d'un voleur. Il avait des parents dans la paroisse de Buckland. Le cheval qu'il a eu en échange valait d'après moi \$40.00. Quand j'ai vu le matin, Germain il m'a dit qu'il avait changé la veille. Il y a toujours des hommes de police au quai de la traverse à Québec. J'étais à Lorette, lorsque le prisonnier a été arrêté—il a dit-là au sergent Harpe qu'il avait changé ce cheval. Le prisonnier m'a dit qu'il allait avertir Savard.

J. Nolet, de Buchland.—Je suis cultivateur. Je connais le prisonnier à la barre, je l'ai vu au commencement de juillet dernier. Le prisonnier et Laperrière étaient ensemble ils sont venus chez nous et m'ont demandé si ma jument était à vendre, ils m'ont ensuite demandé à changer. J'ai été voir leur cheval, je l'ai essayé, je leur ai demandé \$20 de retour, ils n'ont pas voulu me donner de retour, je les ai rencontrés de nouveau près de la boutique d'un forgeron ils m'ont demandé encore une fois à changer. J'ai changé à la fin sans retour. Aux bout de quelques jours, le sergent Harpe est venu chez moi, j'ai repris mon cheval, et je lui ai remis le leur. Le sergent Harpe m'a dit que c'était un cheval volé que j'avais là. Le sergent a couché chez moi avec Savard. Buckland se trouve à 15 ou 16 lieues dans les terres.

Jérémie Bédard, gardien de la barrière St. Sauveur.—Le 2 ou 3 juillet vers 11½ heures du soir, un homme à cheval s'est présenté à la barrière, je ne lui ai pas parlé il m'a demandé si je connaissais un nommé Morrisset de St. Sauveur, je lui répondis que oui. Cet homme avait l'air à se cacher. Le cheval était noir, avec une tache blanche dans le nez. Je connais Germain de vue.

E. Caouette, constable à St. Sauveur.—Je connais le prisonnier, je l'ai vu le jour de l'arrestation. J'ai été avec le sergent Harpe chez Laperrière, nous primes une voiture et nous avons été arrêter le prisonnier à Lorette. Il nous a dit qu'il avait eu le cheval en échange. Ceci se passait le huit.

Transquestionné: L'hôtel Morrisset est bien connu à St Sauveur. Je savais que Germain était poursuivi dans le temps. D'après moi il se cachait parce qu'il avait peur de payer l'amende.

Sergent Harpe, constable.—Je connais le prisonnier, le 6 juillet dernier Pierre Savard m'a dit qu'il avait eu un cheval de volé. Le 7 j'ai été à St. Sauveur, trouver le constable Caouette, pour avoir des renseignements, dans le temps Germain était poursuivi pour l'amende. Laperrière m'a dit ce qui c'était passé. J'ai été arrêté.

Germain.—Il m'a dit qu'il connaissait l'affaire, c'est-à-dire que Laperrière lui avait tout dit, il m'a dit, qu'il avait donné \$75.00 de retour. Nous nous sommes rendus à Québec. Ensuite, j'ai été à Buckland chercher le cheval.

Transquestionné.—Germain m'a dit qu'il avait changé avec un nommé Drolet.

Témoins pour la défense. Louis Beaubien.—Le 2 juillet dernier, j'étais militaire, j'avais un permis pour aller chez mon frère à St Sauveur, je revins de chez mon frère vers 11 heures. J'ai aperçu deux hommes, qui discutaient ensemble, ils voulaient changer de chevaux, il y avait deux chevaux là, le prisonnier a amené son camarade près d'un chassiss qui était éclairé, il sortit de l'argent de sa poche et il a donné à l'autre, il y avait un des chevaux qui était noir, les chevaux n'avaient pas de harnais, l'individu est passé par la rue St Valier, et le prisonnier est allé chez son beau frère.

Transquestionné.—Germain est un maquignon, et les maquignons changent de chevaux à toute heure. Cette échange a eu lieu sur la rue Saint-Sauveur. J'ai déjà été condamné, j'ai fait mon temps, et de puis on a ou rien à me dire.

Alphonse Paquet.—Je suis charretier; je demeure à St Sauveur de Québec. Un de mes enfants est né le 2 juillet; c'est pourquoi je me rappelle ce jour-là. Germain a acheté un cheval d'un nommé Belleau, commerçant de chevaux. J'ai vu Germain depuis 6½ heures jusqu'à 10½ heures le 2 juillet au soir. Le lendemain, il m'a dit qu'il avait changé de chevaux; il avait un cheval noir. Il change de chevaux à toute heure.

Jean Vézina.—Je demeure à St. Sauveur, je suis charretier, j'ai 69 ans. J'ai conduit Germain à Lorette au commencement de juillet, sur le chemin de Lorette il a été arrêté dans une maison, la porte était fermée, il

m'a dit que personne lui avait répondu, et qu'il reviendrait le lendemain. Je connais Germain, c'est un honnête homme.

Louis Brisson.—Je connais le prisonnier, c'est un commerçant de chevaux, il change à toute heure.

A 4½ heures M. Lemieux prend la parole en faveur du prisonnier.

M. Dunbar résume la cause pour la couronne, à 5 heures le juge fait la charge aux jurés, à 5 heures et 20 le juré se retire, et après 20 minutes de délibération rapporte un verdict de non-coupable.

Le prisonnier est alors mis en liberté et la cour s'ajourne à six heures moins un quart.

Le procès d'Elzéar Marcotte accusé de meurtre, est fixé à mercredi, il plaide non-coupable.

Séance du 12 avril au matin.

La cour ouvre à 10 heures et quart. Le procès du prisonnier Marcotte est fixé à lundi prochain.

L'honorable M. Flynn et M. Dunbar occupent pour la couronne, mais M. Flynn part quelques instants après et ne s'occupe pas de la cause. Guénard est ensuite amené.

Onésime Guénard est mis à la barre et son procès commence.

M. C. Langelier est l'avocat du prisonnier.

Le prisonnier est accusé d'assaut grave sur un nommé Patrick Lines. Patrick Lines, Je demeure à Lévis. Dans le mois de novembre dernier, je gardais un quai de la compagnie du Saint-Laurent. Je connais le prisonnier. Je l'ai vu dans le mois de novembre dernier. J'étais dans le chantier attendant au quai. Il est venu dans un bateau et a ramassé du bois. Je lui ai dit de laisser ce bois là à sa place. C'était du bois qui se détachait du quai et qui flottait.

Il est venu au quai, je lui ai demandé s'il allait emporter ce bois-là il m'a répondu que oui. Alors je lui ai dit de s'en aller. Il m'a répondu qu'il resterait là tant qu'il voudrait. Je parlais avec deux hommes. Je suis parti avec un marteau pour aller arranger quelque chose au quai. Guénard sans que je le vis a attaché sa chaloupe, m'a arraché le marteau et m'a frappé, j'ai perdu connaissance. J'ai été frappé, sur la tête, dans et sur les reins.

Le médecin m'a pansé, j'ai beaucoup saigné. Je porte encore les marques de cette blessure. J'ai été chez moi et j'ai envoyé chercher le docteur Lamontagne. J'ai été quinze jours sans sortir. Je suis sourd un peu depuis ce temps. J'ai dit au prisonnier de s'en aller et je lui ai lancé une pierre pour l'effrayer.

Transquestionné.—Quand j'ai vu le prisonnier, il venait dans un petit bateau, le bois flottait quand le prisonnier l'a pris, ce quai n'est pas public, je lui ai jeté une pierre, j'étais éloigné de lui à une distance de 8 à 9 pieds, après avoir jeté la pierre, le prisonnier a essayé de s'accrocher au quai avec une gaffe, je l'ai empêché, ce n'est pas moi qui ai commencé à essayer de frapper, je n'ai pas couru après le prisonnier après la bagarre, le même jour dans l'après midi, il est venu en ville, quand je suis venu en ville le médecin m'a pansé. Quand je suis venu en ville c'était pour faire émaner un warrant contre le prisonnier.

Dr Lamontagne.—Je suis médecin à Lévis. J'ai pansé le prisonnier le 26 novembre. Il portait des blessures à la tête et à la main, il portait sur le front une blessure qu'il a dû se faire en tombant, les blessures n'étaient pas très graves, cependant celle sur le front était assez grave. Un marteau aurait pu être la cause de ses blessures, il est resté chez lui jusqu'au 10 décembre.

Transquestionné.—Les blessures n'étaient pas graves.

TÉMOINS DE LA DÉFENSE.

Michel Guénard.—Je suis le frère du prisonnier. Le 26 de novembre, le matin j'ai vu le prisonnier, il venait beaucoup ce matin. Lines courrait mon frère, j'ai vu Lines qui courrait le prisonnier. Lines a envoyé une pierre.

Transquestionné: j'étais à deux arpent du prisonnier. Mon frère était dans la chaloupe, j'ai débarqué, Lines avait du sang sur la figure.

Ferdinand Ruël.—Je suis de Lévis je connais le prisonnier; Lines a lancé une pierre au prisonnier, Guénard a évité la pierre en se penchant.

A 11½ heures M. Langelier prend la parole pour le prisonnier et M. Dunbar pour la couronne. A midi le juge adresse le juré.

Le grand juré rapporte les truquillants suivants:

La Reine contre Angèle Cotard pour avoir mis en circulation du faux argent.

La Reine vs Joseph Théberge et Félix Laroche—vol.

La Reine contre Alph. Berthiaume et Jean Rancourt—vol sur la personne.

La Reine contre Alph. Pitou—complicité de vol.

La Reine vs J. B. Beaulac et Marie-Louise Lessard—vol sur la personne.

A midi et demi le petit juré revient en cour avec un verdict de non-coupable contre Onésime Guénard.

La cour s'ajourne jusqu'à deux heures.

Nouvelles Générales

Action pour libelle

M. le docteur Perreault, de l'Asile

de la Longue Pointe, a donné instruction à ses avocats, MM. Curran et Grenier, d'intenter une action pour libelle contre l'hon. François-Xavier-Anselme Trudel, pour un montant de \$10,000.

Le Dr Perreault se plaint d'un article publié dans l'Étendard ces jours derniers, dans lequel un démenti était donné au demandeur quant à la lettre qu'il avait écrite à l'hon. M. Chapleau prétendant que Riël feignait la folie.

Le Dr Perreault prétend venger son "honneur outragé" (sic).

Ouverture de la navigation.

Le fleuve est libre jusqu'à Trois-Rivières. La glace tient encore sur le lac St-Pierre, mais elle est à la veille de décoller.

Imprudences

Samedi matin, vers 7½ heures, les citoyens de la rue des Commissaires, à Montréal, ont vu avec surprise une voiture chargée d'un immense voyage paille traverser le fleuve et se diriger vers la ville.

Une foule considérable se réunit et regarda avec anxiété traverser le cultivateur, qui arriva sans encombre à la ville. A son arrivée, il fut applaudi par la foule.

Une heure plus tard deux autres équipages s'avancèrent avec de grandes précautions. Ils longèrent l'île St-Hélène. Chaque voiture, contenait dix poches d'avoine. La première voiture, était conduite par M. Gilbert Lamarre, de Longueil et l'autre par M. Charles Lamarre, âgé de 80 ans.

On croit qu'ils ont opéré cette traversée dangeureuse pour gagner un pari. L'audace de ces cultivateurs indigna la foule qui les somma de ne pas renouveler cette fanfaronade le soir.

A TRAVERS QUEBEC

Cour du Recorder

La police a arrêté samedi soir, vers 10 heures, sur la rue St-Jean, un jeune effronté qui se permettait de bousculer les passants. Il a reçu ce matin une verte leçon du juge, et de plus a été condamné à \$5.00 et les frais ou à un mois de prison.

Deux cochards ont comparu ce matin pour avoir fait la noce hier. Ils ont été condamnés à \$5.00 chacun.

Personnel

M. P. E. Leblanc, député de Lavard, est parti vendredi soir pour Montréal. Il sera de retour aujourd'hui.

M. S. X. Cimon, M. J. P. était en ville ces jours-ci, il est reparti hier soir pour Ottawa.

L'honorable Alexandre Lacoste, sénateur est à Québec ainsi que M. B. Globensky son associé.

M. et Madame Gaspard Lemoine sont à New-York.

M. P. Laferrière, le populaire inspecteur de la compagnie d'assurance Canada Life est en ville.

Madame Baby s'est embarqué sur le steamer Normandie pour se rendre en France, samedi dernier. M. Baby est allé la reconduire jusqu'à New-York.

M. Ernest Dionne du service civil à Ottawa, est à Québec.

Société Saint-Jean-Baptiste

Il y aura, ce soir, à l'Hôtel-de-Ville, une séance du comité de régie de la société Saint-Jean-Baptiste.

Nomination

M. Joseph Laroque, fils du sergent d'armes, a été nommé assistant-sergent d'armes par l'hon. M. Württele, orateur de l'Assemblée législative. Cette nomination est très-nécessaire vu que le Dr Laroque est obligé de surveiller les travaux qui se font au Palais Législatif.

Une grève de typographes à Québec.

Québec a aussi sa grève, et chose étrange, désopilante, renversante, elle est sortie des ateliers pacifiques de cet excellent Courrier du Canada qui n'a pourtant jamais eu d'allures par trop belliqueuses. Ce matin les grévistes au nombre de quatre ou cinq se promenaient le sourire aux lèvres, humant l'air de la liberté et jouissant de leur chômage sans casser de vitres, sans faire de tapage, avec la désinvolture insouciant d'étudiants en quête d'ocillades des jolies filles de Québec.

Les typographes du Courrier du Canada ne s'entendent pas parait-il sur la question de salaire.

Nous regrettons sincèrement ce triste contre temps pour le Courrier et pour les typographes.

Nous espérons que tout s'arrangera à l'amiable à la plus grande satisfaction des parties intéressées et nous faisons des vœux pour que les grévistes retournent bientôt dans le giron débonnaire des pacifiques MM. Brousseau.

La fête de Pâques.

On sait que la fête de Pâques aura lieu cette année à une date exceptionnellement rare; le 25 avril. Ce retard qui est uniquement dû aux variations lunaires, ne s'était pas produit depuis un nombre respectable d'années.

La fête de Pâques, on semble l'ignorer généralement, tombe le premier dimanche après la pleine lune

qui suit le 20 mars. Il en résulte qu'elle ne peut jamais arriver au plus tôt que le 22 mars; encore faut-il pour cela que la pleine lune apparaisse le 21, et que le lendemain soit un dimanche.

Mais si la pleine lune a lieu, comme cette année le 20 mars, il faut se reporter à la pleine lune suivante qui arrive vingt-neuf jours après, soit le 18 avril, et si ce jour-là est un dimanche, encore comme cette année, la fête se trouve reculée d'une semaine: au 25 avril.

On le voit, le concours extraordinaire des circonstances qui peuvent faire célébrer Pâques soit le 22 mars, soit le 25 avril, ne se produit qu'à des intervalles éloignées, un peu plus de cinquante ans en moyenne. C'est ainsi que la fête de Pâques ne sera plus célébrée le 25 avril qu'en 1943, puis en l'an 2038, c'est-à-dire deux fois seulement en 152 ans. Enfin, la troisième Pâques du 25 avril n'arrivera qu'à la fin du vingt-deuxième siècle en 2190.

A la Basilique

M. l'abbé Henri Gouin, professeur de philosophie à l'Université Laval, a fait hier matin à la Basilique un sermon remarquable sur "la loi". Ce sujet ne pouvait être mieux choisi ni mieux traité. Les nombreux hommes d'Etat qui occupaient hier les banquettes universitaires ont paru écouter le jeune prédicateur avec beaucoup d'attention.

Les grévistes sont placés

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que les grévistes du Courrier ont trouvé au Canadien la piste supplémentaire qui faisait l'objet de leur mécontentement. Ils sont entrés en fonction à midi, et travaillent tous comme des gens qui se sont donné un bon congé. On pourra toujours dire: voilà une grève qui a réussi sans accidents trop déplorables.

Décès

Samedi, le 10 du courant, sieur Edouard Ouellet, ancien cultivateur de Sainte-Anne de Lapointe, à l'âge de 66 ans et 8 mois. Son service et sa sépulture auront lieu à 9 heures A. M., mercredi, le 14 du courant, à Sainte-Anne.

C'était le père de M. D. Ouellet, architecte, de cette ville.

Nouvelle Publication. LA BRISE VAISE BRILLANTE POUR PIANO. Dédicé au Commodore J. U. GREGORY — PAR — J. VEZINA Conducteur de fanfare. PRIX - - - - - 75 Cents PUBLIÉE PAR ARTHUR LAVIGNE 55, RUE DE LA FABRIQUE. Québec, 9 avril 1886. 177

Opinion du Capt. C. E. Holiwell — SUR — L'EAU ST. LEON. MM. Gingras, Langlois & Co. Seuls Agents de la Puissance, Québec.

Eau St. Leon. Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter.

AVIS PUBLIC. VICTOR MARIER, 83, RUE D'AGUILLON.

Le soussigné informe le public qu'il achètera des réclamations sur comptes, et livres de crédits, etc. Prête de l'argent par somme de \$25.00, \$100.00 et au-dessus à court terme seulement; aussi s'occupera de faire la collection promptement comme par le passé. Attention spéciale à la collection de créances de successions, et aussi collection pour les villes étrangères acceptées. Toutes correspondances et transactions confidentielles, réponses à toutes lettres.

Brique A Vendre. 100,000 BRIQUES ROUGES 30,000 BRIQUES PRESSÉES. S'adresser à J. A. MAILLOUX 47, rue de La Couronne, St-Roch, Québec. 1m-166

BULLETIN FINANCIER.

ACTIORS DE BANQUES, ETC.

12 avril, 4 h. p.m.

Table with columns: Valeur des actions, Dernier dividende, Années, etc. Rows include Banque de Montréal, Ontario, Du Peuple, etc.

Grande Ouverture de Printemps. Mme J. LABRECQUE informe ses pratiques qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux Garnis.

EAU CHAUDE. Vû que le chauffage à l'eau chaude est devenu avec raison le chauffage adopté dans toutes les résidences, le temps est arrivé maintenant de choisir la bouilloire que l'on se propose d'adopter pour l'hiver prochain.

J. E. MORRISON PHARMACIEN-CHIMISTE 31, RUE BUADE, 31. Tout nouvellement reçu un nouvel approvisionnement de: Lait condensé Anglo-Suisse, Aliments Ridge, Mellin, Nestlé.

AVIS PUBLIC. VICTOR MARIER, 83, RUE D'AGUILLON.

Eau St. Leon. Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter.

AVIS PUBLIC. VICTOR MARIER, 83, RUE D'AGUILLON.

Brique A Vendre. 100,000 BRIQUES ROUGES 30,000 BRIQUES PRESSÉES. S'adresser à J. A. MAILLOUX 47, rue de La Couronne, St-Roch, Québec. 1m-166

FEUILLETON DE L'ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Docteur Herbeau

(Suite.)

Un séjour de cinq ans à Montpeller l'a mis à même de faire, en médecine, des études sérieuses. Mes conseils ne lui manqueront pas; il s'appuiera sur ma vieille expérience; je dirigerai sa jeunesse et lui rappellerai chaque jour les devoirs de son ministère: heureux et fier de le voir continuer mon œuvre et ajouter quelques bienfaits à ceux que j'ai rendus peut-être!

Après quelques instants d'agitation, le maire de Saint-Léonard se leva, et s'exprima en ces termes, au milieu d'un religieux silence:

—Notre digne ami, nos cœurs tout entiers vous suivront dans votre retraite. Vous avez été, pendant vingt-cinq ans, le dieu sauveur de notre ville et de nos campagnes. Votre probité, vos talents, votre esprit, votre caractère et votre amour du bien public, laisseront parmi nous des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Vos concitoyens vous expriment ici, par ma voix, leur reconnaissance. (Emotion universelle; le bon docteur essuie ses yeux.) Que votre fils suive l'exemple de vos vertus et de vos mérites, que Célestin nous rende son père: à ce titre, il ne trouvera parmi nous qu'estime, appui et bienveillance. (Applaudissements.)

Le maire s'étant assis, Célestin se leva à son tour et prit la parole. Lord Flamborough s'était endormi.

«MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

« Je ne chercherai pas à vous exprimer le bonheur que je ressens à me voir au milieu de vous. Pour comprendre ma joie, il faudrait être dans le secret de ce que j'ai souffert durant les cinq années d'exil que je viens d'endurer. La patrie n'est pas un vain mot; lorsque j'ai aperçu de loin le clocher de Saint-Léonard, mon cœur s'est troublé, mes yeux se sont mouillés de douces larmes. (Mouvement.) Je suis profondément touché de l'accueil flatteur que j'ai reçu de vous; qu'il me soit permis de le dire, je crois l'avoir déjà mérité. (Marques d'étonnement.) Oui, répéta Célestin avec une noble assurance, je crois l'avoir déjà mérité par les études opiniâtres auxquelles je me suis livré durant de longues années, à cette unique fin de vous apporter les bienfaits de mes découvertes. C'est pour vous, pour vous seuls, que j'ai pâli dans le travail, pour vous que j'ai brûlé mon sang dans les veilles. Pendant cinq ans, Messieurs, privé des baisers de ma mère, j'ai fouillé chaque jour, chaque nuit, à toute heure, le grand mystère de la science; mes plus belles années s'y sont consumées; mais à force de plonger dans l'abîme, une fois j'en suis sorti vainqueur. (Murmures d'approbation; triomphe des deux époux.) J'ai cru m'apercevoir, Messieurs, poursuivit Célestin, que les opinions politiques et littéraires que j'ai professées devant vous n'avaient pas entièrement conquis votre suffrage. Demandez ma vie, prenez ma tête; quant au sacrifice de mes opinions, jamais! Laissez-moi vous dire, d'ailleurs, que vous ne sauriez désormais les proscrire sans un horrible ingratitude, car ce sont elles qui m'ont poussé dans les voies nouvelles de la science; c'est à elles que je dois et que vous devez la découverte que je vous apporte. (Écoutez! écoutez!) Tout se tient, Messieurs; les arts, la littérature, la science et la politique sont unis par des liens invisibles qu'on ne saurait briser sans arrêter la marche progressive de l'humanité. La politique, les arts, la science et la poésie, grand quadrige humanitaire, marchent ensemble et du même pas. Je sais des gens qui ne consentent à avancer d'un pied qu'à la condition de reculer de l'autre; des gens qui concilient le culte du passé avec la religion de l'avenir, poussent au char de la main gauche et le retionnent de la droite, accouplent les institutions d'un peuple libre avec une littérature de tyrans et d'esclaves, et posent effrontément le bonnet de la liberté sur la perruque académique. Moi, Messieurs, plus conséquent avec mes principes, je suis allé de la réforme politique à la réforme littéraire, et de là, passant à la science, je me suis convaincu qu'elle devait, elle aussi, subir l'éternelle loi du progrès qui régit le monde, et sortir de l'ornière où elle se croit depuis quelques milliers de siècles. (Marques de vive curiosité; Adolphe frissonne; le docteur avale un verre d'eau.) Jusqu'à présent, Messieurs, on s'était imaginé qu'Hippocrate, ce roi de la routine, avait établi la science médicale sur des bases impérieuses. Hier encore, on croyait que Galien, Avicenne, Boerhaave, Stahl, Bordeu, Pinel, Broussais, Bichat, Andral et tous les prétendus savants qui ont étudié l'organisation de l'homme et l'action des corps de la nature sur cette organisation, on croyait, dis-je, que ces illustres empiriques avaient trouvé quelques vérités lumineuses, et légué à leurs successeurs quelques observations utiles. Profonde erreur qui n'a fait que trop de victimes.

(A suivre.)

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuilleton qui sera certainement le plus intéressant et le plus étonnant qui aura jamais été publié au Canada.

Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de un à cinquante dollars par mois.

En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement un an, \$3.00; six mois, \$1.50; quatre mois, \$1.00—payable d'avance.

Un numéro spécimen envoyé sur demande.

Adresse: BERTHAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal. 8 avril 1886. 173

Attention! Attention!

VENTE A L'ENCAN

De meubles de ménages, chevaux, voitures, etc., le tout en parfait ordre.

Cette vente aura lieu à St-Antoine de Tilly, LUNDI, le CINQ AVRIL prochain et les jours suivants à 9 heures a. m., à la résidence du Docteur Geo. Fréchette.

A. MARTINEAU, Tuteur. 30 mars 1886. 71-159

LOTERIE NATIONALE

DE M. LE CURÉ A. LABELLE.

VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000. DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500.

Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS.

Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrement de l'envoi des billets.

LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886.

JAMES PERRY,

Ebéniste et Marchand Tapissier 215, RUE ST-PAUL,

(Occupé autrefois par la Compagnie Manufacturière de Meubles Drum.)

Actuellement à vendre, un assortiment bon marché de

Meubles pour Chambres à Coucher et Salons. Tables pour salles à Dîner et Salons, Chaises en Roseau perforées, Berceuses, en Canne des Indes et en Roseau, perforées, Buffets, Matelas en Fil de Métal

Ameublements faits sur ordre. Amenlements de Salons refaits à la mode

Les personnes qui voudraient donner des ordres pour ameublements et réparations devraient les donner avant que la saison des affaires ne commence, afin de donner le temps de finir convenablement l'ouvrage.

On s'occupe des DEMENAGEMENTS de printemps.

18 mars 1886. 6s-139

A LOUER

5 CHAMBRES ET LA CUISINE, AU No. 137, Rue Ste-Anne.

Dr. E. PELLETIER, 319, Rue St-Jean. 17 mars 1886. 1s-136

Photographies à Levis.

GRANDE REDUCTION POUR LE

Temps du Carnaval.

Portraits dit cabinet

Portraits dit cartes de visite \$1.50 LA DOUZAINES.

Finis avec le plus grand soin.

UNE VISITE EST SOLICITEE.

A. R. ROY, Côte du Passage. 18 février, 1886. 100

PENNEE & PEER,

MARCHANDS A COMMISSION DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, Québec et Toronto.

BUREAU A QUÉBEC, 113, rue St-Pierre. 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m-78

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER

LUNDI, LE 18 JANVIER 1886

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: Mille, Mille, P.M., A.M. and rows for various train routes like 'Départ de Sherbrooke pour Junction Beauce, Lévis et Québec'.

Ancienne maison Montcalm

Cafe Montcalm Hotel



36, RUE ST-LOUIS QUÉBEC,

Lunch a toute heure.

Z. ROGER & CIE. 1a-122. 6 mars 1886.

Messieurs.—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST-LEON. J'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou, No. 39, rue St-Patrice.

HONORÉ CASAU, H. C. S.

La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & Cie, Seuls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché. 20 janvier 1886. 1a-41

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session par L. Alexandre Boivert, Jacques Belleau, Thomas Potvin, Louis-Alphonse Croteau, Cléophas Rousseau, Misaël Thibaudaud Alfred Grenier, James Burns, Andrew Crawford, J.-Elzár Pâquet, Joseph-L. Donnelley, tous de la cité de Québec, commerçants licenciés, pour demander la passation d'un acte incorporant les requérants et tous ceux qui pourront à l'avenir, former partie de leur association sous le nom de "L'Association des Commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Québec."

Le but de la dite association sera, entre autres, de réunir tous les membres d'icelle en société, afin de protéger leurs droits comme porteurs de licences et la respectabilité des membres de l'association, d'assister les autorités dans la suppression des maisons non licenciées, d'aider les autorités à faire respecter la loi des licences et pour d'autres fins.

Québec, 23 janvier 1886.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER, Solliciteurs des Requérants. 24 février 1886. 100

Livres! Livres!

Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade.

Table listing books for sale: Mémoires par DeGaspé, Histoire et vie de M. de Maisonneuve, La Revue Canadienne, etc.

Chapeaux! Chapeaux!

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive.

Achetez vos chapeaux chez

J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros.

24 mars 1886. 3m-144

SAMEDI PROCHAIN

NOUS AURONS TRANSPORTÉ LA

Balance de notre Stock Endommagé

PAR LE FEU, L'EAU ET LA FUMÉE,

AUX Nos. 112 et 114, RUE ST-JOSEPH,

Autrefois occupé par MM. FORTIN & BÉLANGER.

A ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se procurer des marchandises à GRAND MARCHÉ de nous faire visite le plus tôt possible, notre Stock devant être

Vendu sans réserve d'ici au 15 Avril prochain.

BRUNET, LAURENT & CIE., SAINT-ROCH 178

10 avril 1886.

TRAVERSE DE QUÉBEC ET LEVIS

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE se raccorderont avec les convois ci-dessous mentionnés laisseront, le temps et la glace le permettant,

QUEBEC. LEVIS.

Pour le Chemin de Fer Intercolonial.

A. M. P. M. 7.30 Malle pour Halifax. 2.00 Malle de la Riv. du Loup.

8.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup.

11.00 Malle pour la Riv. du Loup.

P. M. 5.00 Train (accommodation) pour la Riv. du Loup.

Pour le Québec Central.

A. M. P. M. 10.30 Express pour Sherbrooke. 11.00 Train Mixte St-Joseph.

P. M. 1.30 Train mixte pour St-Joseph. 4.00 Express de Sherbrooke.

18 janvier 1886.

A VENDRE

Cette propriété située dans un poste si charmant, au Mont-Plaisant, la résidence de John Burroughs, écrivain, comprenant Jardin, Arbres Fruitières et toutes les améliorations modernes.

S'adresser à CYR. TESSIER, Ecr., Notaire. 28 janvier 1886. 3 fcs-j o-72

BLANCHET AMYOT & PELLETIER

AVOCATS NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L. L. Québec, 9 janvier 1886.

JAS. F. BELLEAU

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, NO. 56, RUE ST-PIERRE QUÉBEC.

Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital: £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital £2,000,000 stg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CRITZEN du Canada, capital: \$1,188,000.

Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr.

Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc., le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bûches. Plantations d'érables et verger à proximité de l'Eglise et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec. 5 mars 1886. 3m 3fs-119

FABRIQUE DE VINAIGRE EUREKA

E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES, QUÉBEC.

Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent,

"SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal: 164, rue S. Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, est la seule Compagnie qui étend des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée. Québec, 9 janvier 1886.

Pianos Harmoniums et Musique.

ARTHUR LAVIGNE, EDITEUR DE MUSIQUE,

Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS



Des célèbres manufactures de

PIANOS KRANICH & BACHT, E. McCAMMON, WHEELLOCK & Cie,

R. S. WILLIAMS, MARSHALL & SMITH, ETC, ETC. HARMONIUMS MASON & HAMILIN, BURDETT & Cie,

W. BELL & Cie, D. W. KARN & Cie, PHLOUBERT, ETC., ETC.

Pianos neufs, boîte en bois de rose, 73 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus.

Harmoniiums neufs, en noyer noir, cinq octaves, pédale d'expression, depuis \$55 et au-dessus.

Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer.

Les dernières nouveautés musicales reçues chaque semaine des éditeurs Européens.

Aussi: Folios pour musique, —Poli français pour nettoyer les Pianos, —Tapis en caoutchouc et en drap pour Pianos et Harmoniums. —Photographies de célébrités musicales et autres. —Accord et réparation de Pianos, Harmoniums et Orgues d'Eglise, au

No 55 RUE DE LA FABRIQUE. Québec, 9 janvier 1886.

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER, SAINT-ROCH.

20 janvier 1886. 1a-40

CHEMIN DE FER QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit:

ALLANT AU NORD

6.35 a m Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant à 10 a. m.

4.00 p m Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p. m.

ALLANT AU SUD

6.00 a m Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a. m.

3.00 p m Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p. m. pour Québec, arrivant à 6.30 p. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p. m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45.

Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant, Chambres Commerciales, 22 janvier 1886. 55

LOUIS RIEL

Martyr du Nord-Ouest

SA VIE—SON PROCÈS—SA MORT

Un volume de 100 pages, illustré de Gravures inédites: LA PRISON DE RIEL—L'ÉCHAFAUD, etc.

PRIX: 10 cts. PAR LA POSTE: 12 cts.

LA JUSTICE

Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT: ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année.

ÉDITION HEBDOMADAIRE 50 CENTIMS par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que:

TÊTES DE COMPTES, FACTUMS, BILANS DE COUR, DE BILLETTS ETC., ETC.

La Justice est rédigée par un comité de collaborateurs.

Secrétaire de la Rédaction: G. LEMAY.

IMPRIMÉ PAR La Compagnie d'Imprimerie Provinciale.